

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
MAIRIE
DE
LA CHAPELLE RABLAIS



77370

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
Village de LA CHAPELLE RABLAIS

**Important !
Document
A lire et à conserver**

Les bons réflexes
Les bons gestes
Face aux risques majeurs



« Prévenir pour mieux réagir »

Chères concitoyennes, cher concitoyens,

La sécurité des Capello-Rablaisiens est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

*A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur notre commune. Il vous présente les consignes de sécurité à connaître en cas d'incident ou d'accident grave. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.*

Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement.

*En complément de ce travail d'information, la municipalité a travaillé à l'élaboration d'un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** ayant pour objectif l'organisation, au niveau local, des secours en cas d'événement.*

Ce Plan Communal de Sauvegarde peut être consulté en Mairie.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, et espère ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Le Maire

Le risque majeur

C'est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou humaine entraîne des dommages importants sur un grand nombre de personnes, de biens, et à l'environnement.

A La Chapelle Rablais, il peut s'agir principalement de :

- risque de nature météorologique

Tempête, fortes précipitations, grand froid, canicule

- risque technologique

La zone industrielle de la commune de Grandpuits Bailly-Carrois, commune pas très éloignée de notre territoire abrite deux sites classés SEVESO seuil

haut :

La raffinerie "Total Raffinage Marketing"

L'usine d'engrais "G.P.N."

Ces deux sites présentent des risques inhérents aux matières utilisées, ainsi qu'au « process » de fabrication et aux matières fabriquées.

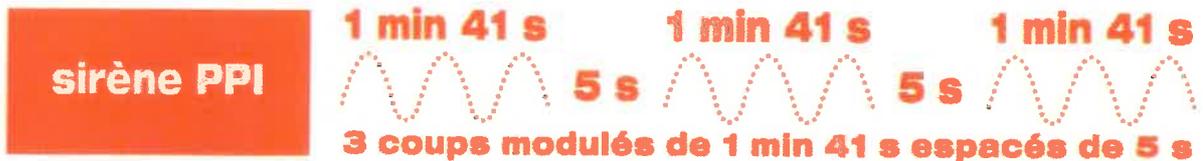
L'information préventive

Un des moyens essentiels de la prévention est l'adoption par les citoyens de comportements adaptés aux menaces. La prévention va donc de pair avec l'information préventive des populations qui vise à renseigner le citoyen sur les risques naturels ou technologiques susceptibles de se produire.

L'alerte par Sirène

L'alerte par sirène :

Vous reconnaîtrez la sirène PPI (**Plan Particulier d'Intervention**) par un son modulé (montant et descendant) de 3 fois 1 mn.41 sec. espacés de 5 sec.



Ne quittez pas votre abri avant la fin de l'alerte ou la consigne des autorités.

La fin de l'alerte sera donnée par la sirène, caractérisée par un son continu de 30 secondes.

L'alerte par messages

L'alerte est aussi donnée :

Soit par des hauts parleurs depuis le véhicule communal ou forces de l'ordre.

Soit sur ondes radios FM.

Soit par les services de sécurité en porte à porte si les circonstances l'exigent.

* SEVESO : Ville d'Italie au nord de Milan polluée par de la dioxine en 1976

Les consignes générales

Voici ce que vous devez faire et ne pas faire pour votre sauvegarde et celle de votre famille, dans tous les cas :

► Avant

● Prévoir les équipements minimums sous forme de kit de premiers secours et les conserver en un lieu bien identifié :

- radio portable avec piles
- lampe de poche
- eau potable
- papiers personnels
- médicaments urgents
- couverture, vêtements de rechange.

► S'informer en Mairie

- des risques encourus
- du signal d'alerte
- des Plans Particuliers d'Intervention (PPI).

► Organiser

● discuter en famille des mesures à prendre si une catastrophe survient (protection, évacuation, points de ralliement).

► Simulation

- y participer ou les suivre ;
- en tirer les conséquences et enseignements.

► Pendant

► évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque ;

- éviter de téléphoner, les lignes doivent rester à la disposition des secours.

► S'informer, écouter la radio

- les premières consignes seront données par la Radio France.
 - France Bleu Ile de France : 92.7 (Melun et Provins)
 - Evasion FM : 95.7 (Melun)
 - Autoroute info : 107.7 (fréquence unique)
- ne pas aller chercher les enfants à l'école.

► Après

- s'informer, écouter la radio et respecter les consignes données par les autorités
- informer les autorités de tout danger observé
- apporter une première aide aux voisins, penser aux personnes âgées et handicapées
- se mettre à la disposition des secours
- évaluer les dégâts, les points dangereux et s'en éloigner.

Le risque industriel

Le village de La Chapelle Rablais est indirectement concerné par deux sites classés « SEVESO AS » (dit seuil haut) de la commune de Grandpuits Bailly Carrois :

- ▶ la raffinerie Total
- ▶ l'usine d'engrais GPN

En cas d'accident grave si l'incident menace la sécurité des populations (incendie, explosion, dispersion de nuage toxique.....), le Préfet déclenche le **Plan Particulier d'Intervention (PPI)** qui organise l'intervention des secours et alerte des habitants. Le Maire met alors en place le **Poste de Commandement Communal** pour gérer l'information, la protection et le soutien de la population. L'alerte est donnée par la sirène PPI (voir page alerte)

Consignes à suivre

▶ Avant

- s'informer sur l'existence ou non d'un risque (car chaque citoyen a le devoir de s'informer),
- évaluer sa vulnérabilité par rapport au risque (distance par rapport à l'installation, nature des risques),
- bien connaître le signal national d'alerte pour le reconnaître le jour de la crise.

▶ Pendant

- ne pas fumer,
- ne pas provoquer de flamme ou d'étincelle, ne pas démarrer sa voiture,
- ne pas aller chercher les enfants à l'école,
- si vous êtes témoin d'un accident donnez l'alerte **en appelant le 18**(pompiers), **15** (SAMU), **17** (police), **112** (pompiers ou SAMU) en précisant si possible le lieu exact, la nature du sinistre (feu, fuite, nuage toxique, explosion...) et le nombre de victimes,
- s'il y a des victimes, ne pas les déplacer (sauf incendie ou danger pour la ou les victimes),
- si le nuage toxique vient vers vous :
 - fuir selon un axe perpendiculaire au vent,
 - trouver un local ou se confiner,
 - se laver abondamment en cas d'irritation et si possible se changer,
- si le signal d'alerte est déclenché, rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner :
 - boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aération, cheminée...),
 - arrêter ventilation et climatisation,
 - éteindre tout ce qui est susceptible de provoquer une flamme ou étincelle,
 - s'éloigner des portes et fenêtres,
 - se tenir dans une pièce au rez de chaussée, côté opposé au danger et possédant si possible une arrivée d'eau (cuisine, salle de bains...),
 - ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

▶ Après

A la fin de l'alerte et en cas de mise à l'abri, aérer le local de confinement.



Raffinerie Total



Usine engrais GPN



RISQUE TOXIQUE
Nausées, intoxication.

Acide fluorhydrique
Hydrogène Sulfuré

Ammoniac et
oxydes d'azote

E

Les risques météorologiques

Risque liés à la survenue de phénomène venteux de forces exceptionnelles dont l'exemple type reste la tempête des 26 et 27 décembre 1999.

Risque de fortes précipitations

Risque de grand froid, neige et verglas

Risque de canicule



Pour tous les phénomènes météorologiques, soyez attentif aux bulletins météo diffusés par les médias

Consignes à suivre

Vent violents, chutes de neige, grand froid, verglas

- éviter les déplacements et protéger les installations contre le gel,
- pas s'engager sur un itinéraire enneigé,
- en cas de déplacement obligatoire se renseigner auprès des services de police, de la gendarmerie, des stations météo de l'état des routes,
- équiper sa voiture en conséquence (chaînes, pneus neige),
- se munir de pelles, cordes et couvertures,
- rouler doucement et utiliser le frein moteur,
- stationner sur le bas-côté
- éviter les intoxications à l'oxyde de carbone à son domicile ou en voiture, en maintenant une ventilation suffisante,
- ne pas laisser le moteur de son véhicule tourner à l'arrêt.



Canicule

- s'hydrater régulièrement, même sans sensation de soif, (eau riche en sels minéraux : type St. Yorre ou Badoit)
- prendre soin des personnes sensibles dans son entourage.



Le risque de transport de matières dangereuses (TMD)

Compte-tenu de la diversité des produits transportés et des destinations, un accident peut survenir n'importe où dans le département.

Consigne à suivre

► Avant

- savoir identifier un convoi de matières dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les marchandises transportées.

► Pendant

Si l'on est témoin d'un accident TMD :

- protéger : pour éviter un "sur accident", baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée et faire éloigner les personnes à proximité. Ne pas fumer,
- donner l'alerte en précisant :
 - lieu exact
 - le moyen de transport,
 - la présence ou non de victimes,
 - la nature du sinistre : feu, explosion, fuite déversement, écoulement, etc.,
 - Le cas échéant, le numéro du produit et le code danger.

En cas de fuite de produit :

- ne pas toucher ou entrer en contact avec celui-ci (en cas de contact : se laver abondamment et si possible se changer),
- quitter la zone de l'accident : s'éloigner, si possible, perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique,
- rejoindre le bâtiment le plus proche, se confiner (les mesures à appliquer sont les mêmes que les consignes générales).

Dans tous les cas, se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.

► Après

- si vous vous êtes mis à l'abri, aérez le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio ou par les autorités.



Explosion



Feu (liquides et gaz)



Feu (solides)



Matière sujette à inflammation



Émanation de gaz inflammables au contact de l'eau



Matière comburante ou peroxyde organique



Matière toxique



Matière nocive



Matière



Gaz comprimé liquéfié ou dissous sous



Matière ou objets divers



Matière radioactive



LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ALERTE



Si vous entendez la sirène PPI, il faut réagir immédiatement.

Vous reconnaîtrez la sirène PPI par un son modulé (montant et descendant) de 3 fois 1 min 41 s espacés de 5 s.



Mettez-vous à l'abri dans votre logement.

Si vous n'êtes pas chez vous ou si vous êtes en voiture, rejoignez le bâtiment le plus proche pour vous y abriter.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Ils y sont protégés, les enseignants s'en occupent.



Fermez toutes les issues, portes et fenêtres.

Arrêtez la ventilation.



Ne fumez pas, évitez toute flamme ou étincelle

Évitez d'allumer ou d'éteindre inutilement la lumière ou tout appareil électrique.



Écoutez la radio sur bande FM :
- France Inter (94.9 ou 87.8),
- France Info (106.2),
- France Bleu Melun (92.7)
ou sur Grandes Ondes
- France Inter (162)

Vous entendrez des informations concernant l'événement et l'évolution de la situation.



Ne téléphonez :
- ni aux usines,
- ni aux services publics.

Les lignes téléphoniques doivent rester disponibles pour l'organisation des secours.



Ne quittez pas votre abri avant la fin de l'alerte ou la consigne des autorités. La fin de l'alerte sera donnée par la sirène, caractérisée par un son continu de 30 secondes.

Coordonnées utiles

Radio en cas alerte :

France bleu Ile de France ; 92.7 (Melun)
Evasion FM : 95.7 (Melun)

Numéros utiles :

SAMU : 15
Police secours : 17
Pompiers : 18
Urgences : 112
Gaz de France : 0810 43 30 77
Gendarmerie : 01 64 08 00 33
Mairie : 01 64 08 40 74
Préfecture : 01 64 71 77 77

En cas de catastrophe, les conséquences humaines seront minimisées si la population connaît et applique les consignes de sécurité appropriées. Ces consignes doivent donc être claires et identiques quelle que soit l'entité qui les diffuse